



TERMES DE REFERENCE POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL D'ALGA

1. Termes de référence pour le/la Responsable chargé(e) de l'Accréditation (Labellisation)

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU-Afrique) a mis en place une Académie Africaine des Collectivités Locales (African Local Government Academy ou ALGA).

La vision d'ALGA est d'être la force motrice de la professionnalisation des élus locaux et du personnel des collectivités locales africaines, en établissant: a) la capacité opérationnelle pour, et la reconnaissance en tant que, principal organisme d'accréditation des organismes de formation en Afrique, au nom des collectivités locales; b) un centre d'excellence pour la standardisation de l'éducation et de la formation au profit des collectivités locales, les orientations stratégiques, l'innovation éducative et le développement des professions de l'administration locale; et c) une institution pour le développement des compétences et le renforcement des capacités des élus et du personnel des collectivités locales.

La mission d'ALGA est de fournir des services aux collectivités locales africaines à travers une plateforme interactive basée sur le Web - une université virtuelle - dans les domaines principaux suivants :

a) le développement du leadership et des compétences en matière de gestion, y compris le leadership et l'autonomisation des femmes élues et cadres; b) l'amélioration de la performance des gouvernements locaux, c) le développement d'une bonne gouvernance locale; et en fournissant une organisation faîtière pour les professions de l'administration locale.

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique envisage de recruter un Responsable chargé du Pôle Accréditation de l'ALGA.

Titre du poste : Responsable chargé(e) de l'Accréditation moyennant un contrat de trois (3) ans est proposé, avec une possibilité de renouvellement à la fin de la durée du contrat.

Placé sous les ordres de : La Directrice de l'Académie Africaine des Collectivités Locales -ALGA

Principales fonctions du poste :

Dans le contexte et conformément aux directives du Plan Stratégique Triennal d'ALGA, des Plans Annuels, du Plan de communication et du Manuel de procédures d'exploitation, le Responsable chargé de l'Accréditation effectue les tâches suivantes :

1. Conçoit et diffuse, après approbation, la Charte d'Accréditation (labellisation) ; conçoit et établit un Guide d'Accréditation ainsi que les procédures d'accréditation d'ALGA; établit et met en œuvre les arrangements convenus avec les organisations partenaires d'ALGA;
2. Elabore et met à jour régulièrement les aspects du plan de communication d'ALGA qui sont désignés comme étant de la responsabilité du Responsable chargé de la Communication et veille à leur diffusion;
3. Assume un rôle de leader dans le développement de toutes les organisations accréditées chargées de la prestation de services de Formation et d'Education (F&E) accrédités ;
4. Apporte son soutien au Directeur pour veiller à ce que l'Académie attire un financement suffisant pour assurer sa future viabilité - en entreprenant les tâches assignées;
5. Assume la responsabilité globale pour les opérations administratives d'ALGA telles qu'elles se rapportent à l'établissement, aux opérations et à la gestion des relations avec les organisations accréditées -arrangements logistiques, planification à long terme, systèmes d'information de gestion, soutien administratif et gestion du personnel professionnel et administratif subordonné.
6. Assume la responsabilité globale de la performance d'ALGA et l'assurance qualité, et adopte une éthique appropriée, et une conduite professionnelle des opérations d'ALGA telles qu'elles se rapportent à la mise en place, fonctionnement et gestion des relations avec les organisations accréditées.
7. Assume la responsabilité globale de la préparation et de l'exécution des budgets d'ALGA, de la gestion financière et des résultats tels qu'ils se rapportent à la mise en place, fonctionnement et gestion des relations avec les organisations accréditées.
8. Identifie et met en place des arrangements opérationnels qui servent la vision et les objectifs d'ALGA, y compris des organisations partenaires appropriées, pour la prestation d'une formation et d'une éducation accréditée.

Principaux critères de sélection : Ce poste requiert les **qualifications et l'expérience** suivantes :

- Qualification universitaire à un niveau de 2ème ou 3ème cycle (maîtrise, doctorat) auprès d'une université de bonne réputation dans un domaine pertinent pour les professionnels de l'administration locale.
- Expérience substantielle (d'au moins 7 années) liée aux organisations gouvernementales locales et opérations dans un contexte africain.
- Expérience substantielle (d'au moins 7 années) dans le domaine de l'éducation et de la formation au profit des professions des collectivités locales dans le contexte africain.
- Excellentes capacités et expérience en matière de communication et de réseautage ; capacité à écrire de façon claire et concise et à bien communiquer en français et en anglais.
- Aptitude avérée à livrer des produits écrits (recherches, rapports, études, etc.) d'excellence internationale ; à trouver des financements ; et à développer les collaborations africaines et internationales ;
- Large connaissance générale de l'administration locale, des professions de l'administration locale, et de la formation - éducation au profit des collectivités locales en Afrique et à travers le monde.

Livrables spécifiques :

- Une charte d'accréditation (labellisation) qui décrit les procédures d'accréditation d'ALGA.
- Des accords officiels et protocoles d'entente avec les fournisseurs accrédités en matière de Formation et d'Education (F &E) d'ALGA, Livrables et produits convenus.
- Des contributions au plan de communication ALGA qui sont désignées comme étant de la responsabilité du Responsable chargé de la Communication, en veillant à sa diffusion.
- Leadership en matière de développement et de gestion de toutes les organisations accréditées par ALGA chargées de la prestation de services F&E accrédités.
- Contribution telle que désignée par le Directeur au Plan Stratégique et Budget Triennaux d'ALGA- pour approbation de la part du Comité directeur.
- Contribution telle que désignée par le Directeur au Plan Annuel et Budget d'ALGA - pour approbation de la part du Comité directeur.
- Contribution telle que désignée par le Directeur au rapport mensuel (bref) d'état d'avancement et rapports financiers – à l'attention du Secrétaire Général de CGLUA.

- États financiers semestriel - à l'attention du Comité directeur.
- Contribution telle que désignée par le Directeur au procès-verbal de la réunion du Comité directeur - pour approbation de la part du Comité Directeur.
- Contribution telle que désignée par le Directeur à l'établissement de l'Espace Académie Virtuelle Unique d'ALGA (SVAS) au Secrétariat de CGLUA à Rabat – Maroc, qui permettra aux gestionnaires des collectivités locales de haut niveau et d'autres parties prenantes d'accéder également à ses meilleures ressources d'enseignement et d'apprentissage à TOUT MOMENT à partir de TOUT LIEU parmi ses cinq campus physiques régionaux. Le SVAS devra être considéré comme une plateforme technique qui connectera en douceur les campus des institutions de formation des pouvoirs locaux à travers l'Afrique, et ce de manière durable, viable, efficace, rentable et améliorée.
- Les contributions, telles que demandées / affectées par le Directeur, à la lettre d'information mensuelle d'ALGA en ligne, et aux forums des parties prenantes régionales / nationales et des bénéficiaires.
- Contributions aux aspects assignés du plan de communication et de marketing d'ALGA.

Les **demandes doivent être adressées au** : Secrétaire général, Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique, 22, Rue Essaadyine, Quartier Hassan, 10020 Rabat, Maroc
Tel : + 212 537 260 062 / + 212 537 260 063, Fax : + 212 537 260 060.
E-mail : info@uclga.org

Date limite de dépôt de candidature : 17 novembre 2016 à 17h00 (GMT+1)

